

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	20

**Absents ayant donné un pouvoir** : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Madame Mariline BOUCLET à Mme Magali BLANLUET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

**Date de la convocation**

15 mars 2024

**Date d'affichage**

15 mars 2024

A été nommé secrétaire : Mme Anne BOUQUIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

**Objet de la délibération**

**3-Domaine et patrimoine**

**2024-028 – Déclassement de parcelles dans le domaine public**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 21 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé la vente de 3 lots à bâtir cadastrés ZR 543, 544 et 545 et situés Rocade des Carriers.

Ces terrains se trouvant sur le domaine public, avec la présence de jeux publics, il convient donc d'en prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune. Les jeux publics seront déplacés un peu plus loin sur le domaine public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, Finances, Commerce et Santé » du 18 mars 2024,

et publication ou notification

le 28 /03/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désaffectation des parcelles ZR 543, 544 et 545, pour les faire entrer dans le domaine privé de la commune.
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public des parcelles ZR 543, 544 et 545 et de les intégrer au domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Anne BOUQUIER



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

